

Insaisissable Lambda. Co-construction et coopération des compétences dans un projet de participation en forêt

Elusive Lambda. Co-construction and cooperation of skills in a forest participation project

Charlotte Bréda¹, Pierre M. Stassart², Dorothee Denayer³

¹ Centre Ressort, Haute Ecole Robert Schuman, Belgique, charlotte.breda@hers.be

² Socio-Economie — Environnement — Développement (SEED), Université de Liège, Belgique, p.stassart@uliege.be

³ Socio-Economie — Environnement — Développement (SEED), Université de Liège, Belgique, d.denayer@uliege.be

RÉSUMÉ. Qui peut prétendre au statut de "citoyen lambda" dans un processus participatif ? Quelles sont les attentes des acteurs - scientifiques, politiques, ou autres - qui font appel à lui ? Dans quelles conditions des individus peuvent l'incarner et quels effets peuvent-elles avoir sur leurs compétences ou sur la reconnaissance et la valorisation de celles-ci ? Nous abordons ces questions dans une démarche réflexive par le biais d'une analyse *a posteriori* d'une expérience de recherche action participative mise en place dans le cadre d'un projet de recherche transdisciplinaire. Notre approche s'inscrit dans une logique de compétences dynamiques, relationnelles, situées et distribuées entre les citoyens mobilisés et les autres acteurs du projet, dont des chercheurs. Sur un territoire marqué par une longue tradition de gestion de l'environnement confiée à une administration soutenue par des experts scientifiques, un dispositif de participation innovant est invoqué pour co-construire une vision de la gestion durable d'un territoire forestier nourrie de propositions citoyennes. Nous analysons les différentes étapes de ce projet participatif, de la sélection d'un mini-public par tirage au sort, à la mise en délibération du résultat de leur travail, en passant par la constitution progressive des citoyens en collectif informé et susceptible d'utiliser sa légitimité pour modifier les équilibres et les jeux d'acteurs sur le territoire.

ABSTRACT. Who can claim the status of an "ordinary citizen" in a participatory process? What are the expectations of the actors – scientific, political or others – who call upon it? Under what conditions can individuals embody it and what effects can they have on their skills or on the recognition and valorization of these skills? We address these questions in a reflexive way, through an *a posteriori* analysis of a participatory action research experience set up in the framework of a transdisciplinary research project. Our approach is based on a logic of dynamic, relational, situated and distributed competences between the mobilised citizens and the other actors of the project, including the researchers. In a territory marked by a long tradition of environmental management entrusted to an administration supported by scientific experts, an innovative participation mechanism is invoked to co-construct a vision of the sustainable management of a forest territory nourished by citizen proposals. We analyze the different stages of this participatory project, from the selection of a mini-public by drawing lots, to the deliberation of the result of their work, through the gradual constitution of the citizens as an informed collective likely to use its legitimacy to modify the balances and games of actors on the territory.

MOTS-CLÉS. Compétences, Méthodologie, Participation, Transformations environnementales, Tirage au sort.

KEYWORDS. Skills, Methodology, Participation, Environmental transformations, Random draw.

1. Introduction

Dans la littérature scientifique traitant de participation citoyenne, le « citoyen lambda » est souvent associé à l'hypothèse qu'il existerait un profil de « citoyen ordinaire » [MAR 03] [BER 08], un idéal type de citoyen « normal » doté d'un savoir profane [WYN 96], d'une raison ordinaire [SIN 08] ou d'un « savoir d'usage » [DEW 10], « commun ». Le citoyen lambda serait interchangeable avec un autre, ne défendrait pas d'intérêts constitués, ni ne présenterait de traits remarquables. Cet « habitant quelconque », supposé capable de bon sens, mobiliserait sa subjectivité pour juger avec une certaine pertinence. Dans la logique de la participation comme outil au service de la démocratisation des processus de gestion de l'environnement, les compétences du « citoyen lambda » sont données en amont du processus participatif et donc, de la dynamique de délibération - elles sont d'ailleurs mobilisées dès le recrutement (en l'occurrence, ici, le tirage au sort) - et présumées communes à l'ensemble des participants. Elles font rarement l'objet d'une évaluation *a*

posteriori. Or, ces compétences sont déterminantes dans la construction de la légitimité, de l'engagement et dans la mobilisation des autres acteurs.

Notre contribution entend s'inscrire dans le domaine de l'innovation à partir d'une perspective de sciences sociales. En effet, si quelques recherches s'intéressent aux effets de l'utilisation de ces catégories et sur les compétences citoyennes [BLO 08], peu le font par le prisme des compétences spécifiques aux projets de recherche action participative. C'est pourquoi, à travers une démarche transdisciplinaire [JAH 12], nous questionnerons la place des compétences citoyennes dans les projets transdisciplinaires environnementaux, ce qu'elles recouvrent, leur champ d'action dans la co-construction de méthodologies ainsi que leur potentiel de transformation et de démocratisation des enjeux environnementaux. Nous analyserons également leurs limites, les mécanismes d'« invisibilisation » et de perception qui peuvent les influencer et, en particulier, la référence à la catégorie de « citoyen lambda ». Aussi, dans le cas que nous présentons nous nous pencherons plus attentivement sur deux des aspects du dispositif de participation qui convoquent des logiques relationnelles situées : le mode de recrutement des citoyens — un tirage au sort — et leurs pratiques délibératives.

Dans la première partie, nous présenterons le contexte dans lequel nous avons mené cette expérience, notre démarche scientifique transdisciplinaire ainsi que nos objectifs méthodologiques et d'institutionnalisation de ces méthodes :r notre collaboration au projet de gestion différenciée et multi-acteurs d'une forêt ardennaise pour les 80 prochaines années ainsi que les réticences initiales à nous appuyer sur l'existence d'un « citoyen lambda » afin de le mobiliser pour incarner le partenaire « citoyen » du projet.

Nous décrirons ensuite la démarche de sélection des participants et plus particulièrement le tirage au sort des citoyens. Nous analyserons comment ce mode de sélection s'est fondé sur la catégorie de citoyen lambda, tout en la faisant advenir. Nous verrons également comment, en cantonnant les compétences citoyennes à leur dimension attendue du point de vue de la gestion du territoire, ce processus ne remet pas en cause l'exclusivité de l'expertise dans le chef des professionnels de la gestion forestière. Tandis que paradoxalement le processus de co-construction de savoirs entre chercheurs et citoyens a abouti au-delà des attendus¹.

Ensuite, nous aborderons les compétences des citoyens et les méthodes de travail co-construites pour élaborer des propositions citoyennes légitimes, crédibles et pertinentes : enquêtes citoyennes, ateliers réflexifs, grilles d'analyse des positions des experts, grilles d'atterrissage², co-rédaction de rapports... Nous analyserons quelles compétences précises sont en jeu, leur potentiel de transformation sur des situations et des relations ; et leurs limites ainsi que le rôle des chercheurs dans ces relations de participation.

Enfin, nous terminerons par une réflexion d'ordre épistémologique et éthique sur les principes et les compétences dans la relation de collaboration dans des enjeux de transformation ; ainsi que des recommandations méthodologiques sur la valorisation et la participation des compétences des citoyens et des chercheurs dans les projets de biodiversité s'inscrivant dans une démarche de recherche action participative.

2. Présentation du contexte de recherche et de la démarche participative

Les démarches de recherche transdisciplinaire (ou recherche action participative) – comme posture scientifique qui mobilise une pluralité élargie de savoirs afin de saisir la complexité des

¹ Il ne s'agira donc pas d'évaluer l'impact réel qu'aura eu le collectif citoyen sur le master plan mais bien de se concentrer sur le dispositif de co-construction entre citoyens et chercheurs au sein de celui-ci.

² Largement inspirées de la proposition de Bruno Latour dans son ouvrage *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique* [LAT 17], nous avons élaboré des « grilles d'atterrissage » pour identifier les besoins présents et futurs des citoyens en relation avec la forêt, de quoi et de qui ces besoins dépendent et quelles valeurs y sont reliées.

situations - se multiplient avec des degrés variables d'implication de citoyens [PET 13] [POP 15] [HER 18]. S'il est maintenant relativement accepté que les citoyens possèdent des compétences qui peuvent être utiles à la recherche scientifique, peu de projets s'inscrivent dans une démarche transdisciplinaire où les savoirs non-scientifiques participent à l'ensemble des étapes d'une recherche. Or, à l'issue de l'analyse des facteurs de réussite des projets de recherche transdisciplinaire, il apparaît que le niveau élevé de durabilité et de correspondance avec la transformation souhaitée serait conditionné par cinq critères clés : 1) la coconstruction des questions de recherche, 2) la clarification des intérêts, des connaissances, des valeurs et des visions du monde des participants, 3) l'anticipation des rapports de force, 4) la présence active et vigilante d'un facilitateur, 5) l'importance des militants associatifs [HER 18]. C'est avec le souci de répondre à ces critères que le projet TRIAL (Transdisciplinary Research Intervention Anchored in Luxembourg) a élaboré sa recherche action participative³.

Le projet TRIAL⁴ vise à élaborer une méthodologie transdisciplinaire pour produire ensemble des connaissances concrètes et pertinentes sur des problèmes environnementaux de la province de Luxembourg afin qu'elles contribuent à un territoire plus durable par la création d'un collectif de recherche hybride [CAL 01] réunissant des citoyens, des scientifiques, des gestionnaires, des acteurs politiques, économiques, associatifs liés à la province de Luxembourg⁵. Ensemble, ils doivent déterminer la question de recherche, le protocole de recherche, la collecte de l'information, son interprétation, et la valorisation de ses résultats.

Le projet de co-gestion de la forêt de Saint-Michel Freyr (projet Nassonia)⁶ s'est présenté comme l'opportunité de mener une telle expérience (ou de s'en rapprocher) : celle de la gestion différenciée et participative d'une forêt domaniale de 1670 hectares où l'accent est mis sur la biodiversité tout en maintenant la régulation cynégétique (voir Encart 1 « Territoire de forêt »). Placé sous la supervision du ministre compétent de la Région wallonne, il s'agit d'un contrat de gestion qui met à disposition cet espace forestier pour une durée de vingt ans (renouvelable trois fois) qui lie la Fondation Pairi Daïza⁷ et le Département de la nature et des forêts de l'Administration wallonne. Ce contrat prévoit de mettre autour de la table des usagers de la forêt afin de réfléchir sur la dynamique à mettre en place au sein d'une « Agora » dont la définition contenait une certaine ambiguïté. Par Agora on entend « un forum citoyen participatif qui rassemble les acteurs et utilisateurs de la forêt qui souhaitent participer à la co-construction du projet » (Extrait du contrat de gestion passé entre la Région wallonne et la Fondation Pairi Daïza en juin 2018).

Cette dynamique se veut « transversale » dans la mesure où il s'agit de comprendre les relations que peuvent entretenir des modalités de chasse, les modalités d'exploitation forestière, les modalités de la préservation de l'écosystème, etc. dans le respect de la faune et de la forêt. Ces interdépendances supposent de faire converger des modes de connaissances différents ici réunis au sein d'un projet concret de gouvernance de la forêt. Cette approche n'est pas neuve mais n'a jamais été réellement mise en œuvre sur le territoire de la Région wallonne.

C'est dans ce cadre que s'est formée une collaboration entre les responsables de la mise en œuvre du projet mandatés par la Fondation et les chercheurs en sciences sociales participatives de l'Université de Liège. Ces derniers avaient pour mandat de proposer une méthode pour faire participer et accompagner un collectif de citoyens dans la production de propositions jusqu'au dépôt

³ Cette étude s'inscrit dans le projet Transdisciplinary Research Intervention Anchored in Luxembourg (TRIAL) / « Quelles sciences éco-citoyennes pour un territoire durable ? » (2017-2021) financé par le Fonds National pour la Recherche Scientifique (FNRS-WISD).

⁴ Pour en savoir davantage sur le projet : https://www.news.uliege.be/cms/c_9934495/fr/trial-quelles-sciences-citoyennes-pour-un-territoire-durable

⁵ Il ne s'agit pas de désigner les groupes d'acteurs de manière figée et exclusive. Cette distinction est opératoire pour les besoins de l'analyse. Nous sommes conscients que les différents acteurs peuvent cumuler les « casquettes ».

⁶ Pour en savoir davantage sur le projet Nassonia : <https://www.nassonia.be>

⁷ Voir site internet de la Fondation Pairi Daïza : <https://www.pairidaiza.eu/fr/foundation>

d'un master plan pour la forêt aux autorités du projet, c'est-à-dire un plan directeur qui définit les orientations stratégiques de la gestion. Pour l'équipe de recherche, cela signifiait l'opportunité de donner une nouvelle place à des acteurs dont les savoirs sont habituellement « invisibilisés » et de contribuer à transformer le processus de gestion démocratique du milieu forestier.

L'objectif initialement présenté était l'élaboration d'un master plan de gestion à partir de quatre de ses chapitres majeurs : « naturalité », « accueil du public », « économie du projet » et « future Agora ». Pour donner du contenu à ces thématiques, les chercheurs avaient convenu que le groupe des citoyens constituerait la force de proposition initiale. Les propositions seraient ensuite reçues par un collectif d'acteurs du territoire (associations, entreprises, élus), évaluées et « bonifiées » à la lumière de leurs expertises et expériences afin qu'elles soient, in fine, soumises aux autorités du projet qui décideraient, ou non, de les intégrer au master plan⁸ (Figure 1). C'est en veillant à ces enjeux qu'une stratégie de recrutement des participants a été progressivement mise en place.

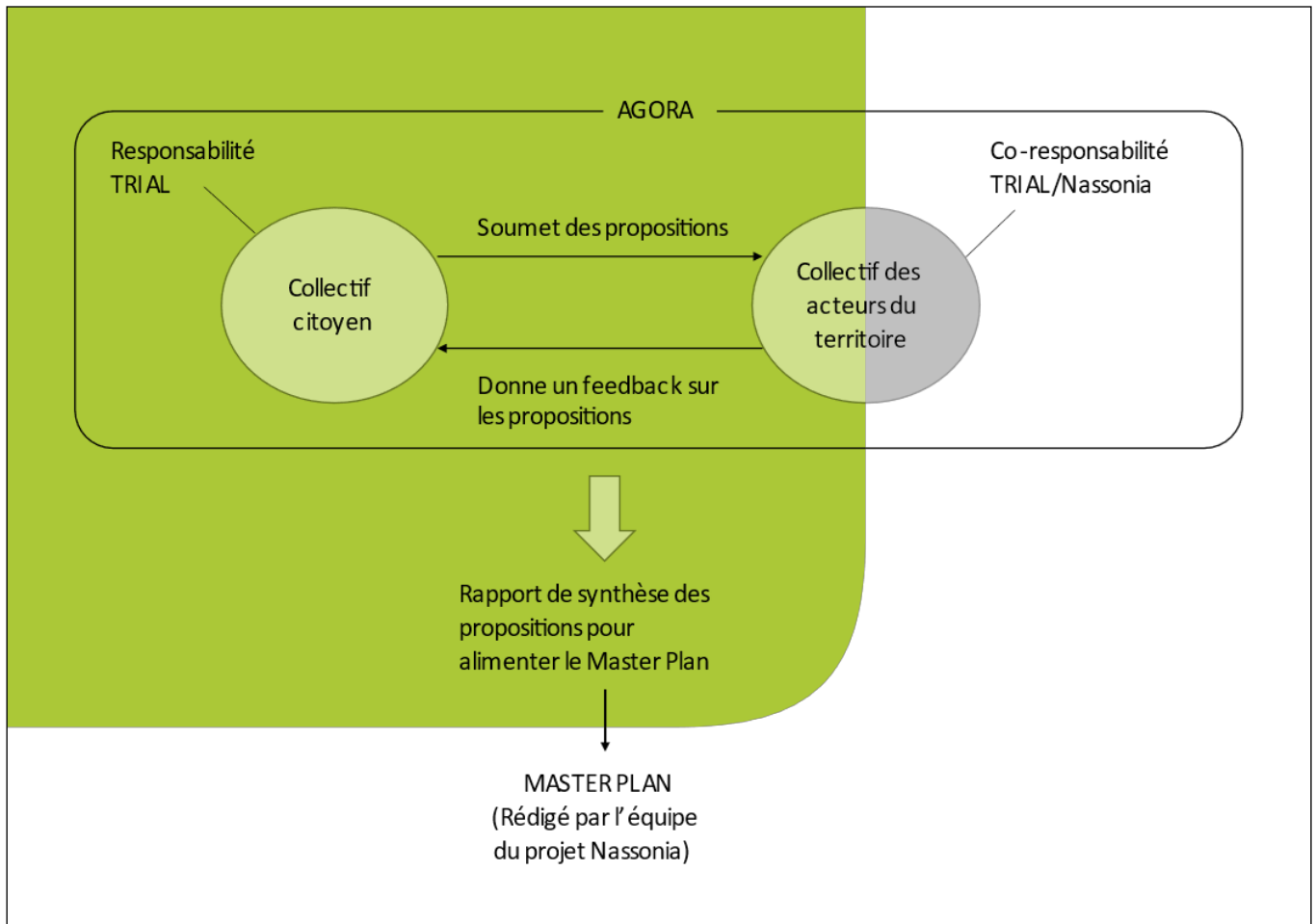


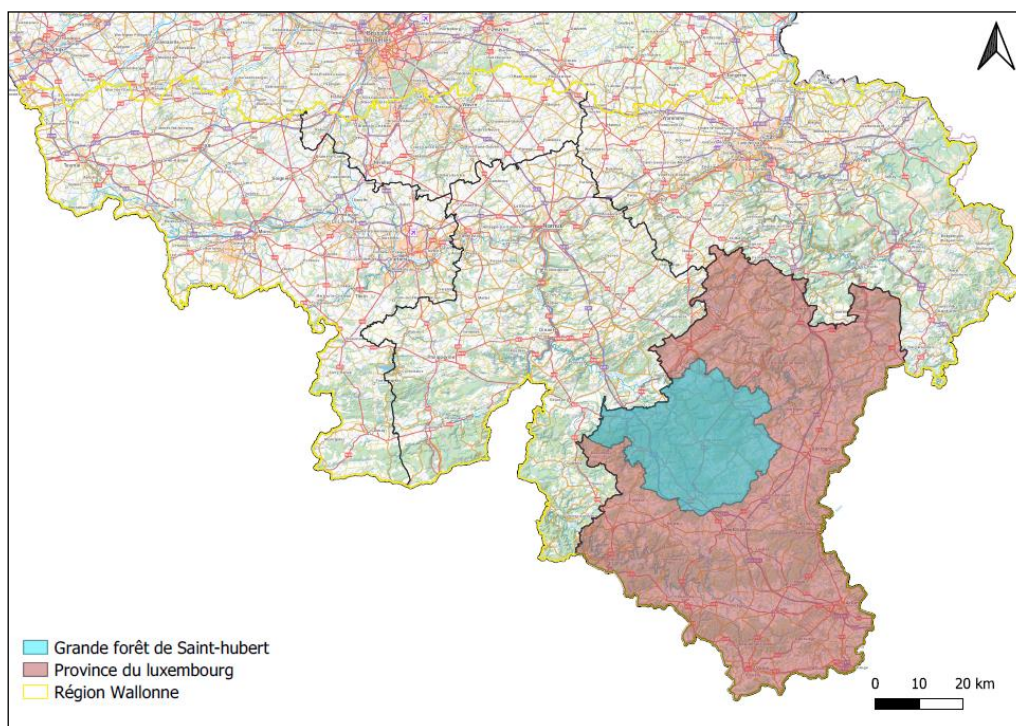
Figure 1. Schéma de la répartition des responsabilités de TRIAL au sein du projet Nassonia (source : TRIAL).

Encart 1. Territoire de forêt

Au cours de la première phase du projet TRIAL, un processus participatif mobilisant des citoyens volontaires a permis d'identifier des enjeux environnementaux et de durabilité spécifiques à la province de Luxembourg, en Belgique. La gestion forestière s'est imposée comme un enjeu prioritaire compte-tenu de l'importance stratégique de la ressource en bois dans cette région belge et dans le même temps des modes de gestion forestière qui semblaient opaques

⁸ Pour éviter un rapport de force courant dans le milieu forestier entre des acteurs porteurs d'enjeux et des citoyens, l'équipe de recherche a pris la décision de séparer le collectif des acteurs du territoire et celui des citoyens. Cette démarche est détaillée dans d'autres publications [BRE 19] [STA 19].

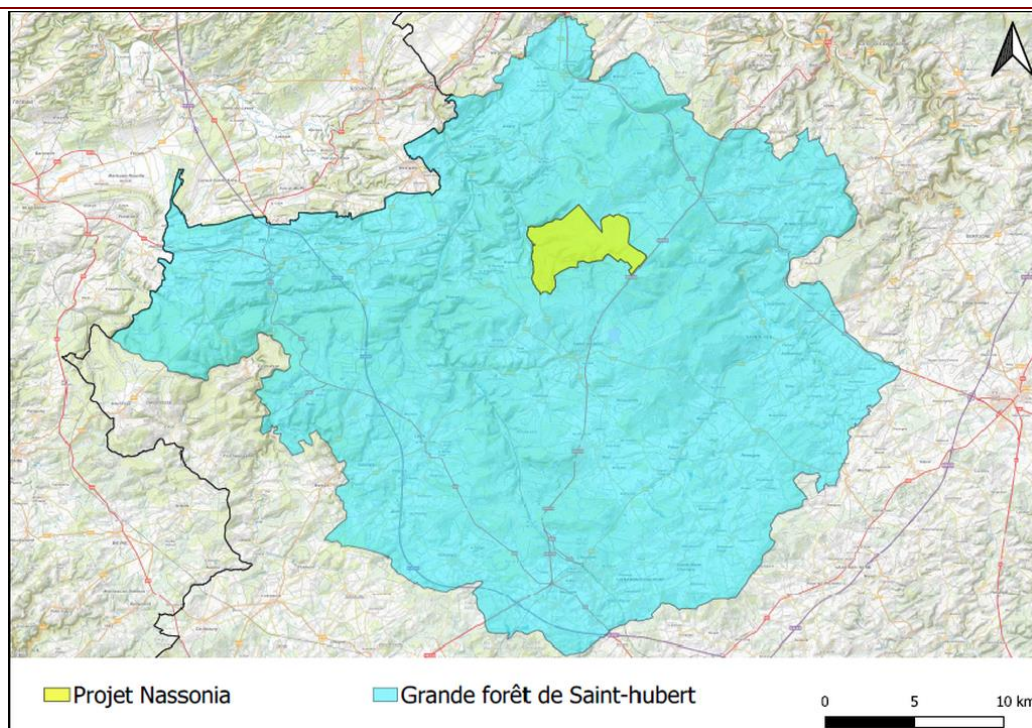
aux citoyens. En effet, les forêts luxembourgeoises sont majoritairement gérées par le monde cynégétique et l'administration des forêts avec une participation et plus largement une communication limitées vis-à-vis des citoyens. En juin 2018, les chercheurs du projet TRIAL furent donc mandatés par les citoyens pour expérimenter, sur un territoire largement forestier, le potentiel de démocratisation de la gestion durable des forêts. Or, la forêt concernée par le projet Nassonia (1670 hectares), qui se situe dans le massif de la Grande Forêt de Saint-Hubert⁹ (carte 1 et 2), présente un potentiel spécifique en tant que territoire dit « domanial » (public) : les gestionnaires cynégétiques des « Chasses de la Couronne »¹⁰ y défendent depuis longtemps un modèle de chasse « plus éthique et plus durable », tandis que les agents publics du Département Nature et Forêt y collaborent depuis longtemps avec des acteurs du monde de la conservation de la nature afin d'assurer une fonction de laboratoire privilégié pour des études scientifiques. Plus récemment, sur ce territoire, un acteur privé, la Fondation Pairi Daiza, a noué avec la Région wallonne et son administration forestière un contrat de gestion de vingt ans renouvelable trois fois dans lequel il s'engage à favoriser une gestion intégrée et différenciée de la forêt où la priorité est largement donnée à la biodiversité (Projet Nassonia). Ce territoire forestier emblématique se révèle donc spécifique et potentiellement plus ouvert à la participation de citoyens dans les réflexions sur le futur de la forêt. C'est dans le cadre de ce contrat de gestion qu'il a été établi qu'une Agora composée d'usagers et d'acteurs du territoire devraient contribuer à l'élaboration d'un master plan qui indiquerait les orientations de gestion pour l'avenir du territoire forestier.



Carte 1. Situation de la Grande Forêt de Saint-Hubert en Région wallonne.
(Source : Nassonia ©)

⁹ Le massif forestier de la Grande Forêt de Saint Hubert est l'un des huit massifs de Wallonie. Il couvre une superficie d'environ 100 000 ha.

¹⁰ Il s'agit d'un territoire sur lequel le Roi Baudouin a renoncé, en 1982, à exercer son droit personnel de chasse. Il a délégué au Conseil de gestion des chasses de la Couronne le rôle de veiller à l'exercice de trois missions avec l'aide de services administratif et scientifique de la Région wallonne : (1) Organiser un territoire cynégétique exemplaire ; (2) développer un site expérimental de choix pour la recherche scientifique appliquée ; (3) créer un lieu au potentiel socio-pédagogique évident. (Source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/chasses-de-la-couronne.html?IDC=6032>)



Carte 2. Le territoire du projet Nassonia au sein de la Grand Forêt de Saint-Hubert.
(Source : Nassonia ©)

2. Tirer au sort le Lambda

2.1. Pourquoi choisir le tirage au sort ? Ou comment apparaît Lambda ?

L'identification du « bon citoyen » est un enjeu important des projets participatifs. La solution varie selon les projets et les objectifs et est également fonction des porteurs de projet et de leur sensibilité. Dans notre cas, la décision de tirer au sort les participants du collectif citoyen – ou, plus précisément, d'élaborer un échantillon aléatoire - fut le résultat d'un compromis entre l'équipe de projet Nassonia (des acteurs issus du secteur privé) et l'équipe de recherche TRIAL. Le recours à ce dispositif peut être porteur de valeurs et de sens dans le cadre de la gestion forestière en renforçant l'idée d'égalité comme principe démocratique, rejoignant l'analyse de Talpin : « *L'attrait contemporain pour ce mécanisme démocratique tient pour partie à cette radicalité : il vient rompre la naturalité de la délégation politique, déstabiliser une conception capacitaire de la démocratie et rappeler le principe cardinal d'égalité* » [TAL 19].

Mais, afin de garantir un collectif crédible et légitime, l'échantillon aléatoire doit être construit rigoureusement de sorte qu'il réponde aux critères qui ont du sens pour les enjeux particuliers de la thématique à travailler. Et sa construction fut d'autant plus complexe que les enjeux de l'équipe du projet Nassonia et ceux de l'équipe de recherche TRIAL ne concordaient pas totalement. Une sélection négociée de quelques critères incontournables a donc été réalisée afin que les intérêts prioritaires de chaque équipe puissent être respectés. Ainsi, l'échantillon devait être constitué de manière à tenir compte des quatre enjeux suivants : 1) une représentativité socio-démographique de la province de Luxembourg, 2) une proximité géographique de la résidence (par cercles concentriques décroissants autour de la zone concernée), 3) la mobilisation d'une diversité de relations et d'attachements au territoire forestier et 4) la représentation de certains profils emblématiques présents sur le territoire. Le mode opératoire du recrutement, quant à lui, fut essentiellement confié à une société spécialisée en sondages.

Cette perspective a rapidement séduit l'équipe de projet car elle était synonyme de sécurité : « le tirage au sort nous met à l'abri d'une série de critiques », ont déclaré les responsables du projet

Nassonia. Si d'autres méthodes de sélection auraient pu répondre aux exigences, le tirage au sort, dans ce contexte et ses contraintes, était porteur d'une « image », d'une réputation et de valeurs qui semblaient plus adéquates que d'autres modes de sélection. Les porteurs du projet forestier craignaient en effet d'être soupçonnés d'avoir sélectionné des citoyens favorables à leurs ambitions. Ce mécanisme n'a pas pour autant empêché certains riverains de nourrir des doutes quant à l'intégrité de la sélection. La démarche de sélection fut pourtant exclusivement conduite par l'équipe de recherche et opérée par une société privée spécialisée¹¹.

Malgré le souci des chercheurs d'intégrer la diversité des relations et certains profils emblématiques, à ce stade du projet, la catégorie « fictive » de « citoyen lambda », véritable consigne de recrutement, a ainsi guidé la conception du processus. Elle s'est révélée être une construction, le résultat de choix précis et négociés, consciemment ou inconsciemment, mais agissant déjà sur le projet et ses acteurs. L'échantillon tel que négocié ici répond à deux attentes différentes mais complémentaires. La première était celle d'une représentation socio-démographique du territoire concerné. La seconde répondant à une nécessaire diversification des relations à la forêt afin de nourrir les délibérations. Ensemble, elles répondent à l'objectif général de la démarche participative d'ouverture de la gestion forestière à de nouveaux acteurs.

2.2. Qui faire participer ? Comment trouver les « bons » citoyens ?

Dans cette partie technique, nous décrivons les critères de sélection, leur ventilation et l'organisation du recrutement par tirage au sort (Tableau 1). Nous évoquons les effets de ce processus sur la perception des compétences citoyennes.

2.2.1. Les critères du lambda

Un profil socio-démographique « représentatif » de la province

Ce critère repose sur la volonté de disposer d'un échantillon représentant le plus fidèlement possible le statut socio-économique des habitants de la province de Luxembourg. Il rassemble des données sur l'âge, le genre et le statut professionnel.

La proximité géographique comme source de légitimité

Ce critère permet de répondre à l'exigence de pertinence et de légitimité par rapport au territoire concerné en intégrant une logique de proximité au territoire. Cette stratégie s'est traduite selon la ventilation théorique suivante, par cercles concentriques : 50 % de l'échantillon est issu des trois communes limitrophes à la forêt, 25 % est issu des communes ceignant les communes limitrophes et 25 % est issu du restant de la province de Luxembourg et en dehors.

La diversité des relations à la forêt pour profiter de l'effet délibératif

Si les premiers critères s'inscrivent dans une volonté de « territorialiser » l'échantillon, c'est-à-dire d'intégrer des logiques locales et spécifiques de ce territoire, la diversité des relations constitue une condition pour qu'un processus participatif soit délibératif (en encourageant les débats contradictoires et pas nécessairement le consensus). Partant donc du postulat que la démarche serait d'autant plus démocratique et délibérative qu'elle mobiliserait une plus grande diversité de relations et d'attachements à la forêt, il s'agissait de ne pas sélectionner exclusivement des chasseurs ou exclusivement des naturalistes amateurs, par exemple. C'est pourquoi trois questions ont été posées afin de permettre d'opérer une sélection répondant à ce critère de diversité (À quelle fréquence vous rendez-vous en forêt ? Quels usages en avez-vous ? En quoi l'avenir de la forêt est important pour vous?). Il est à noter que l'attachement à la forêt et, souvent, une fréquentation de la forêt lors d'activités de loisir, fut la première des motivations citées lors du premier tour de parole des citoyens.

¹¹ Cette démarche fut entièrement financée par la Province de Luxembourg à travers le service dédié à la citoyenneté.

Des profils plus spécifiques à ne pas négliger

Quelques profils plus spécifiques ont été ajoutés afin de renforcer la légitimité territoriale du collectif citoyen.

Propriétaires de résidence secondaire du hameau concerné

Le territoire concerné par le projet forestier ne comprend pas d'habitation en résidence principale. Seul un hameau de six résidences secondaires est directement concerné. Il a semblé cohérent de les inviter à participer au collectif citoyens en leur nom propre en vertu de leur expérience résidentielle.

Touriste néerlandophone (flamand ou néerlandais)

Depuis le début du projet, la figure emblématique du « touriste néerlandophone » était régulièrement convoquée dans les discussions visant à identifier les citoyens concernés : « pour être crédible, il faut qu'un touriste néerlandophone participe à ce collectif ! », rappelaient régulièrement les porteurs de projet. Le profil de citoyen ainsi mobilisé renvoyait à une réalité locale : l'Ardenne belge, et les forêts en particulier, est un lieu privilégié du tourisme flamand et néerlandais. Il était donc pertinent et important d'intégrer une expérience touristique néerlandophone de la forêt. Ce profil ne pouvant être issu du tirage au sort (qui ne s'appliquerait qu'aux habitants de la province de Luxembourg), il fut ponctuellement convoqué au moyen d'annonces dans les bureaux d'information touristique.

Résidents extérieurs à la province (hors province et zone fortement urbanisée)

Enfin, il était également important pour respecter le principe de diversité de prendre en compte l'expérience de personnes (théoriquement, du moins) moins familières du milieu forestier comme cadre de vie. L'expérience d'un habitant de milieu fortement urbanisé a été retenue et a également fait l'objet d'une démarche de recrutement plus ponctuelle.

	Genre		Âge							Périmètre/Spécifique					
	Femmes	Hommes	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Communes limitrophes	1ère ceinture	Reste Prov. de Luxembourg	Résidents du territoire forestier	Touristes NL	Urbains
n théorique (total 35)	18	17	4	6	6	6	6	4	3	15	7	8	2	2	1
n effectif (total 34)	15	19	3	5	5	6	8	5	2	13	7	9	2	2	1

Tableau 1. Ventilation des critères utilisés au 14/09/19 pour la procédure "tirage au sort avec relance mobilisatrice" (Source : SONECOM/TRIAL-ULiège)

2.2.2. Le recrutement de citoyens¹²

Une fois les critères établis, la démarche de recrutement fut prise en charge par la société de sondage selon les étapes suivantes : sélection de 2000 ménages en province de Luxembourg, envois de courrier officiel afin d'inviter les personnes à manifester leur intérêt, entretiens téléphoniques avec les volontaires afin d'évaluer les différents critères, démarches de relance pour les quotas déficitaires, démarches pro-actives de terrain pour les profils spécifiques, confirmation de participation et invitation à la première journée citoyenne.

La première étape de la sélection fut celle du tirage aléatoire de 2000 ménages à partir d'une base de données téléphonique sur le territoire de la province de Luxembourg. La technique du « pas d'échantillonnage » a été appliquée au sein de trois zones géographiques établies en cercles concentriques autour de la forêt de Saint-Michel Freyr. Ces ménages ont reçu un courrier d'invitation à manifester leur intérêt à participer au collectif citoyen. Plus de 80 candidatures ont été déposées. Cela représente plus de 4 %, ce qui dépasse les taux de participation habituels dans les démarches participatives. Le principe de ventilation n'a cependant pas permis de garantir une diversité suffisante pour intéresser les jeunes, les parents de jeunes enfants ou encore des travailleurs indépendants. C'est pourquoi une quatrième étape a été mise en place. Une relance téléphonique a permis d'atteindre certains profils de citoyens moins enclins à participer (les jeunes, les femmes, les indépendants). Dans une cinquième phase, la société privée a sélectionné 34 personnes sur la base de leur profil socio-démographique (genre, âge, niveau d'études, périmètre géographique de domicile) et des liens et usages qu'ils entretiennent avec la forêt.

Parallèlement au tirage au sort, des démarches proactives ont été accomplies afin de prendre en compte des profils de citoyens nécessaires pour assurer la diversité des points de vue mais que le tirage au sort pouvait ne pas être en mesure de capter (étant donné une diversité de facteurs dont, par exemple, le fait de ne pas résider en permanence dans la province). La société privée a opéré via une stratégie raisonnée par relais et points de chute visant à identifier ces citoyens aux profils spécifiques, puis à les solliciter. Sur la totalité des 34 membres (effectifs et suppléants) du collectif citoyen, ils correspondent à 5 personnes.

2.3. Le tirage au sort, ce subtil mélange d'aléatoire, de motivation et d'intérêt

Le recours au tirage au sort promouvant l'idée d'un échantillon « représentatif » date de la fin du 19^{ème} siècle [SIN 11] et, s'il est aujourd'hui associé à la possibilité d'inclure des personnes généralement mises à l'écart, il reste un outil aux multiples facettes qui donne l'illusion dangereuse d'une certaine objectivité dans la sélection. Ainsi, en politique, le tirage au sort est souvent présenté comme un outil idéal qui serait porteur des idées d'égalité, d'impartialité et d'imprévisibilité [FOU 19]. Or, il fait très généralement l'objet d'ajustements, de « rectifications », de critères variables et multiples [CAL 18], mais aussi d'un processus d'auto-sélection ou d'un processus mixte qui évoluerait entre hasard, motivation et disponibilité des participants [FOU 19]. Conscients des réalités et limites de la méthode, les chercheurs ont en réalité combiné les principes du tirage au sort classique, une auto-sélection sur base volontaire et une rectification de l'échantillon afin d'obtenir des profils spécifiques dont les critères de représentativité furent principalement fondés sur le profil socio-démographique du territoire concerné, la zone géographique de résidence et la diversité des modes de relation à la forêt. De cette façon, le recours au tirage au sort répondait au souci d'élaborer une représentation d'une diversité légitime et territorialisée.

L'objectif étant la production d'un avis de citoyens sous la forme de propositions construites et argumentées, il n'était ni possible, ni souhaitable de viser un avis représentatif exclusivement de la réalité socio-démographique du territoire. Par la suite, les citoyens recrutés furent invités à parler en leur nom propre et non pas au nom de tous les citoyens. De cette manière, il s'agissait de valoriser davantage la qualité de la participation que sa représentativité. Cette posture était d'autant plus

¹² Cette partie est inspirée de Mélard *et al.* [MEL 19].

assumée dans la démarche que l'intention était que les participants s'engagent dans un processus de co-construction et d'apprentissage pour une longue durée (dix mois). Aussi, plus qu'une consultation, il s'agissait d'une invitation à se forger un avis éclairé, robuste et personnel pour pouvoir contribuer au projet.

2.4. Une sélection aléatoire ? Ou comment disparaît Lambda ?

Outre les rectifications et ajustements aux diverses contraintes nécessaires à rendre l'échantillon crédible et légitime sur le territoire et la thématique, l'important biais qu'est l'auto-sélection autorise à s'interroger sur le véritable caractère « aléatoire » de l'échantillon. En effet, la participation réelle des citoyens a évidemment beaucoup reposé sur leur volonté personnelle de prendre part au collectif et, dans ce cadre, on ne peut établir que la sélection soit complètement désintéressée et que la participation serait en conséquence neutre ou impartiale. Cela est confirmé dans les analyses de Fourniau [FOU 19] :

« Aucun processus de sélection de volontaires ne peut être considéré comme impartial, [...] le mixage entre hasard, motivation et disponibilité favorise la sélection de personnes aux dispositions plus délibératives que celles qui ne participent pas. [...] Le processus de recrutement d'un mini-public, généralement qualifié de "tirage au sort", s'avère en fait fabriquer une sélection de personnes au bout du compte volontaires. Le processus combine un tirage au sort initial, souvent non aléatoire, et l'auto-sélection de volontaires en fonction de motivations diverses à participer et d'une disponibilité pour le faire. » [FOU 19 p.393].

De même, il ne fut pas possible d'éviter complètement l'effet de grappe, c'est-à-dire la constitution d'un groupe de personnes qui se connaissent déjà. Les démarches pro-actives visant à atteindre le quota de « jeunes » et le recrutement des propriétaires de résidences secondaires présentes sur le territoire ne l'auront pas entièrement permis. Et force est de constater en fin de comptes que ce « mini-public »¹³ constitué dans le projet de participation citoyenne pour la forêt n'est pas plus aléatoire, impartial ou désintéressé que n'importe quel autre processus de tirage au sort.

Mais, s'il n'a pas permis d'égaliser complètement les chances à la participation de « n'importe qui » [FOU 19], ce mode de sélection a permis d'éviter certains écueils de la participation ordinaire dans le milieu de la gestion forestière, habituellement réservée aux exploitants, chasseurs et gestionnaires publics ou privés. De fait, lors d'expériences participatives précédentes, il avait été constaté une trop forte participation de « professionnels de la participation, retraités, membres d'association naturalistes » et la sous-représentation du citoyen « ordinaire », ou même, des usagers discrets tels que les « promeneurs » etc., qui sont pourtant directement concernés, comme l'a vite confirmé la première rencontre avec les citoyens.

Lors de la première journée de rencontre, un premier tour de parole a permis d'aborder les relations à la forêt et les raisons de la présence de chacun. Chaque participant a pris soin de valoriser un lien spécifique et personnel à la forêt dont voici quelques exemples :

« j'aime la chasse pour le plaisir d'être dans la nature et d'observer, assise, au milieu de nulle part », « la forêt est le lieu où je me ressource », « c'est l'endroit où je me dématérialise », « c'est mon terrain de jeu depuis l'enfance », « j'ai l'image de la forêt idéale qui serait une forêt primaire », « j'aime cueillir les champignons », « j'élève des chevaux en bordure de forêt depuis 40 ans ». (Participants du collectif citoyen, CRIE de Saint Hubert, 14/09/2019)

¹³ « Un mini-public est une assemblée de citoyens tirés au sort qui délibère sur une question politique déterminée afin de formuler des recommandations relatives à cette question » [VRY 20]

Les motivations et les valeurs à défendre se sont affirmées au fur et à mesure de la journée et de la compréhension progressive du mandat du collectif citoyen :

« La forêt est pour tout le monde et doit rester gratuite... », « il faut trouver le bon équilibre... il faut que la chasse s'intègre à la forêt », « il faut une gestion humaine » « il faut prendre le regard girafe : prendre de la hauteur pour sortir de notre vision individuelle », « il faut faire attention à la question éthique face à un entrepreneur privé », « il faut de l'indépendance et les citoyens peuvent la garantir », « je veux porter la réflexion sur la forêt comme sujet de droit ». (Participants du collectif citoyen, CRIE de Saint Hubert, 14/09/2019)

À la lecture de ces motivations, les citoyens démontrent avant tout un intérêt personnel (non professionnel) et une motivation à délibérer sur la forêt. La nature de cet intérêt ne réside pas dans un profit financier, il peut répondre à un besoin de satisfaire de la curiosité ou un besoin cognitif d'émulation, une capacité à délibérer, à s'exprimer et à intégrer ce type de dispositifs [MAZ 10]. Il peut d'ailleurs même résider dans une possibilité d'action, voire de transformation : par exemple, protéger la forêt contre l'exploitation financière. Cette approche démontre une posture d'engagement dans une forme d'éthique de la responsabilité des citoyens. Le citoyen tiré au sort devient un citoyen engagé, responsable, sensible et doté d'une connaissance spécifique.

À ce stade, il ne peut plus être cantonné à la catégorie « lambda » au sens d'un « profane », « sans savoirs » et interchangeable. Il serait davantage à rapprocher de l'« amateur » qui manifeste un « attachement » [HEN 04] ou encore d'« amateur d'espace » [TRI 14] puisque c'est la forêt qui est au centre d'un lien sensible dans cette expérience participative. Elle fait l'objet d'une manière d'être en relation avec elle à partir d'une pratique singulière (la photographie, la cueillette de champignons etc.) potentiellement source de savoirs et savoir-faire.

C'est de cette façon, discrètement et subtilement, que la catégorie opératoire initiale « Lambda » s'est éclipsée, ou du moins, estompée.

2.4.1. *Le « tirage au sort » contribue-il à l'image d'un participant « incompetent » ?*

Si on constate que la catégorie de « lambda » peut opérer comme un concept intermédiaire [VIN 99] pour penser un dispositif de sélection, élaborer des critères et des conditions d'intéressement, on peut également questionner l'effet de cette catégorie sur les perceptions des autres acteurs et des citoyens eux-mêmes. Lors de la première rencontre entre les citoyens, le fait d'avoir été tiré au sort a pu contribuer à l'image d'un participant n'ayant pas de connaissances, « je n'y connais rien », « je ne sais pas pourquoi je suis là, j'ai été tiré au sort », « il vaudrait mieux demander l'avis des experts », ont déclaré de nombreux participants.

Les citoyens se sont souvent qualifiés d'incompétents, révélant leur manque de confiance dans leur capacité à apporter des avis pertinents. L'idée qu'un citoyen en vaut un autre, qu'il ne détient pas de savoir spécifique ou qu'il ne peut rien apporter rejoint ainsi la définition d'un « citoyen lambda ». Ces remarques initiales montrent que la modalité de recrutement peut influencer sur la perception que les personnes ont de leur participation et de la qualité de leur contribution. Si les dispositifs de participation contribuent à désacraliser l'expertise par la reconnaissance des citoyens à délibérer sur des questions complexes [BLO 08], encore faut-il que les citoyens eux-mêmes se reconnaissent capables de contribuer à la délibération et à fournir un avis éclairé. Pourtant, ces doutes ont généralement disparu en cours de processus, laissant la place à un sentiment de confiance renforcé par la démarche d'enquête et de recherche d'information.

De la même manière, le mode de recrutement a pu affecter la perception que le groupe des acteurs et les gestionnaires de projet ont des citoyens. La capacité du citoyen à élaborer des propositions pertinentes a d'ailleurs souvent été remise en question : « Dites-nous ce qu'ils pourraient bien dire d'intéressant sur la naturalité alors qu'ils n'ont aucune information. », lança un

des porteurs de projet. Ou encore : « Il faut 25 ans d'expérience pour commencer à comprendre la gestion d'une forêt », déclara un agent de l'administration forestière. Cette interpellation dévoile un préjugé sur la participation citoyenne : le participant serait une page blanche, vierge de connaissance et qu'il ne pourrait contribuer à un projet de manière pertinente que s'il acquiert un savoir d'expertise¹⁴.

Cela a pu contribuer à produire l'image que les citoyens ne possédaient pas de connaissances et, par conséquent, qu'ils devaient être « informés », « formés » ou encore « éduqués » par des experts qui possèdent la connaissance de la forêt. Le citoyen pouvait être perçu comme étant interchangeable et peu compétent. Ainsi, ce « biais » aura pu réinstaurer un rapport de force que les chercheurs souhaitaient pourtant éviter notamment en séparant le travail des citoyens et celui des acteurs. Il aurait pu également rendre difficile une posture d'apprentissage des acteurs du territoire qui, face au collectif citoyen « tiré au sort », se seraient exclusivement positionnés en « expert » de manière parfois caricaturale. Or, cette posture d'apprentissage et, plus précisément, de co-apprentissage, est une condition impérieuse de réussite et de durabilité dans les projets transdisciplinaires [HER 18].

Nous voyons que le processus de recrutement dit « par tirage au sort », ou échantillon aléatoire, peut contribuer à des biais dans la manière dont la place et le rôle des citoyens participants sont perçus par les porteurs du projet, par le collectif des acteurs du territoire ou, encore, à l'extérieur du projet lui-même. C'est pourquoi, si le « citoyen lambda » constitue une catégorie opératoire commode à certains moments de la construction du processus participatif, il est important de veiller à ses effets performatifs. Le recours au tirage au sort nécessite donc de porter une attention particulière aux risques d'« invisibilisation » des compétences, des savoirs, des processus transformatifs ou des apprentissages des citoyens et de réinstauration de rapports de forces portés par des logiques stéréotypées.

Mais qu'advient-il quand cette attention particulière est effectivement portée, quand un encadrement méthodologique rigoureux, spécifiquement (co-)conçu pour inhiber les effets performatifs indésirables (et stimuler les désirables) de la catégorie lambda est appliqué ? En effet, il nous est apparu que ce tirage au sort « hybride », négocié et amendé par les impératifs épistémologiques et éthiques évoqués ci-dessus a fait advenir un collectif légitime, crédible et pertinent, mais surtout, un collectif compétent.

3. Un collectif citoyen compétent

Les citoyens tirés au sort et recrutés acceptent de rejoindre l'équipe scientifique dans une démarche collective expérimentale. Dans cette partie, nous décrivons le dispositif imaginé par l'équipe des chercheurs pour faire advenir le travail du collectif citoyen, à savoir, la formulation de visions et de propositions pour la gestion future de la forêt. Si la proposition scientifique se base sur une anticipation des compétences citoyennes par l'équipe de recherche, nous montrons dans cette section comment elle est pensée à la fois comme un dispositif et un ensemble d'outils négociés en amont (pour produire un cadre sécurisant et légitime) et comme adaptative (c'est-à-dire ouverte à la co-construction avec les citoyens). Nous décrivons une subtile tension et un dialogue entre compétences individuelles et collectives, entre compétences profanes et compétences expertes, y compris en matière de participation même (par exemple, lorsque les citoyens expliquent aux chercheurs comment mieux les faire participer ou enquêter).

L'analyse de ce processus nous amène donc à penser les compétences en jeu dans le collectif citoyen comme étant distribuées entre les citoyens, les chercheurs et les différents acteurs auxquels

¹⁴ Comme nous le verrons, s'il est important de concevoir une démarche où le citoyen dispose d'information afin de pouvoir délibérer et concevoir des propositions pertinentes, il ne doit pas pour autant s'approprié un savoir d'« expertise » à proprement parler.

leurs propositions sont destinées. Elle révèle la compétence citoyenne comme dépendante d'une série de ressources inhérentes à la situation problématique qui requiert leur participation, mais également aux ressources que constituent les outils de participation et de gouvernance (charte, rapports, réunions comme espaces/temps de délibération, etc.).

Pour rendre compte des compétences en jeu et en action, nous les analysons par le biais de quatre grands enjeux liés à la démarche transdisciplinaire : l'enjeu participatif, l'enjeu de co-production de connaissances, l'enjeu de gouvernance et l'enjeu d'innovation pour le territoire. Chacun de ces enjeux se déploie non seulement comme un défi technique ou méthodologique, mais également comme un ensemble de relations qui renvoient à l'histoire des acteurs et du territoire et dont l'évolution est entourée d'une irréductible incertitude. Ils ne sont évidemment pas indépendants les uns des autres. Les membres du collectif citoyen expérimentent, hésitent, développent ces différents registres de compétences entre lesquels les frontières ne sont ni figées, ni imperméables.

3.1. Participer et faire participer

Tandis que les citoyens sont recrutés individuellement, la méthodologie des journées citoyennes est conçue pour leur permettre de mobiliser leurs compétences non seulement individuellement, mais aussi et surtout en « faisant collectif ». Ce ne sont en effet pas les individus qui ont mandat mais bien le collectif citoyen dans son ensemble : les citoyens, les chercheurs, un facilitateur et un membre de l'équipe Nassonia. Plus qu'un collectif de citoyens, c'est donc un collectif hybride, fondé sur la légitimité des compétences citoyennes, qui se met au travail en vue de définir des propositions citoyennes, tout en étant face à l'impératif prioritaire de « faire collectif ». Le travail débute par l'explicitation des relations à la forêt et des valeurs pressenties pour guider les priorités en termes de propositions. Un travail comme celui-là implique de réunir des conditions et un climat centrés sur la qualité des relations. Il s'agit de créer un temps de dialogue suffisamment long et un espace de débat serein, dans lequel chacun se sent « sécurisé ».

Le collectif, sur proposition des chercheurs et du facilitateur indépendant, s'équipe d'une charte d'engagement. Elle mentionne, entre autres, la liste des engagements des citoyens : parler en leur nom, mobiliser l'intelligence des lieux et des situations, l'expérience du territoire, la capacité à hiérarchiser des valeurs, à débattre. Mais elle les invite également à s'engager à développer de nouvelles compétences de manière à adopter une posture d'apprentissage, d'enquête et de délibération. Elle souligne enfin l'importance de « traduire » les propositions citoyennes afin de les rendre appropriables par les autres acteurs du projet.

La posture du chercheur n'est pas neutre [LAT 79] mais engagée et impliquée [HER 12]. Elle est le résultat d'une relation qui se construit dans la longue durée et dans le partage d'expériences et d'épreuves. En proposant aux citoyens cette charte, les chercheurs souhaitent également expliciter leurs propres engagements et assumer d'emblée leur rôle actif dans le processus. Il ne s'agit pas pour eux de se contenter d'observer les citoyens travailler (comme des souris de laboratoire) mais plutôt d'endosser un rôle à la fois de cadrage qui est de créer des conditions satisfaisantes de travail et d'accompagnement (de la réflexion, de l'écriture, etc.). Pourquoi ne pas jouer un rôle distant d'observation ? Parce qu'il s'agit d'un processus transdisciplinaire [JAH 12] et d'innovation, de co-construction, et parce que la gouvernance nécessite de la coordination entre différents cercles. L'engagement du chercheur dans les relations tissées avec les participants impliqués est ici une condition pour la réussite du projet participatif.

Le temps à disposition était limité (1) par l'échéance du contrat de gestion (la date de livraison du master plan : juin 2020), (2) par la temporalité du projet de recherche (sept. 2019-juin 2020), (3) parce que les chercheurs avaient estimé être un investissement raisonnable de citoyens bénévoles dans un tel projet (cinq samedis étalés sur dix mois). En effet, les citoyens devaient consacrer cinq samedis entiers au processus. Entre ces journées, les membres du collectif avaient la possibilité d'interagir et de capitaliser les informations via un outil collaboratif en ligne (Padlet[®]).

En outre, les citoyens ont désigné parmi eux des représentants qui avaient pour mission d'accompagner les propositions et de les défendre auprès du collectif des acteurs du territoire et des gestionnaires de la forêt. Cette étape était liée à la décision d'organiser les deux cercles séparément d'une part, et à la nature du collectif des acteurs, principalement composé de représentants et/ou de professionnels, autrement dit, des porteurs d'enjeux, d'autre part.

Au fil de cette expérience, les chercheurs se sont progressivement vu prendre un rôle de porte-parole des citoyens. Au-delà des chercheurs et du facilitateur, des rôles différents se sont distribués également entre les citoyens. Certains prenant les rênes des propositions, mettant en place des démarches individuelles dont le cadre était particulièrement souple afin de permettre la diversité des modalités d'implication et leur complémentarité.

La quatrième journée, qui devait être consacrée à la participation citoyenne durable et à la future agora, fut annulée en raison des mesures sanitaires prises par le Conseil national de sécurité dans sa politique de gestion de la pandémie Covid-19. À la suite du confinement, la tentative de poursuivre le travail à distance ne fut acceptée que par un tiers du groupe de citoyen. Cela montre qu'au-delà des dispositifs d'engagement formalisés et « techniques », comme l'écriture collaborative et le Padlet[®], qui participent de la compétence des membres du collectif citoyen, il existe une série de ressources « impalpables », qualitatives, toutes nécessaires et qui se trouvent empêchées par la distance. Aussi, la pandémie aura au moins eu l'intérêt de montrer, mieux que jamais, à quel point le présentiel, la convivialité, les outils d'intelligence collective, un temps de travail conséquent, le travail en petit et en grand groupe, l'aide d'un facilitateur extérieur sont autant de conditions sine qua non à l'expression des compétences citoyennes.

Encart 2. Elaborer des propositions citoyennes

Une journée citoyenne type était organisée selon le schéma suivant :

- retour sur les expériences et activités qui se sont déroulées depuis la dernière journée,
- feedback du collectif des acteurs sur les propositions des citoyens,
- lecture et discussion à partir des grilles d'expert et des informations rapportées par les citoyens,
- atelier de conception des propositions (individuelles et collectives),
- mise en commun,
- attribution des rôles pour la rédaction d'un rapport et désignation de représentants pour rendre compte du travail citoyen aux acteurs du territoire,
- ajustement de la méthode et préparation de la prochaine journée citoyenne.

L'attitude des participants a le plus souvent apporté des transformations, des changements de points de vue et des apprentissages. Ce constat est certainement lié au fait de concevoir des espaces de réflexivité, notamment lors des ateliers. Ainsi dès la première journée, les participants ont été invités à réfléchir sur leur relation à la forêt, leurs valeurs et à les partager. Cet exercice de réflexivité a été présent tout au long de l'année jusqu'au dernier jour où ils ont été invités à réfléchir à ce qui avait changé, ce qu'ils avaient appris (sur eux-mêmes, sur le processus, sur les autres, sur la forêt) et ce que, individuellement, ils souhaitaient faire de cette expérience

Plus précisément, le travail était organisé autour de grilles à compléter individuellement et collectivement à l'aide de grandes feuilles au format A1 et de flipcharts. Elles ont permis de produire des données sur les visions des citoyens mais ont également servi de support de débat afin de susciter un discours sur les valeurs à défendre. Plusieurs types de grilles sont produites et mobilisées dans un processus itératif pour aller de l'information à la proposition, toujours dans une démarche de co-construction et de débat : grilles des experts, grilles individuelles, grilles

collectives. Les citoyens ont été répartis en deux groupes pour élaborer des propositions¹⁵. Le travail s'est déroulé en trois temps : 1) prise de connaissance du contenu des entretiens individuellement puis en sous-groupes ; 2) positionnement individuel et collectif sur les thématiques (définitions par associations, visions, incompatibilités, leviers de la transformation) ; 3) mise en commun par groupe thématique et discussion sur les valeurs et les enjeux prioritaires. Un temps de restitution entre les deux groupes thématiques a enfin permis de valider la cohérence des orientations des propositions.



Photo 1 et 2. Travail en sous-groupe sur les « besoins de forêt » (Source : TRIAL)

¹⁵ Les techniques participatives ont été conçues spécifiquement pour ce dispositif à partir des méthodes qualitatives en sciences sociales. Il n'y a pas eu de mobilisation de modèles d'animation ou de boîte à outils de la participation.



Photo 3. Séance plénière sur la restitution des travaux en sous-groupe (Source : TRIAL)



Photo 4. Rencontre du Collectif citoyen avec les agents forestiers (DNF) (Source : TRIAL)

3.2. Mobiliser des citoyens pour construire des méthodes qui mobilisent un savoir légitime et pertinent

Dans une perspective d'enquête citoyenne sur les thématiques du projet Nassonia, l'un des objectifs du dispositif participatif TRIAL était de développer, reconnaître et expérimenter une posture citoyenne de recherche et d'apprentissage. Cette posture mobilise des qualités comme l'écoute, le questionnement, la curiosité, l'ouverture d'esprit, l'hésitation. Elle implique par ailleurs une réflexion collective continue en termes de méthodologie et d'objectifs : de quoi les citoyens ont-ils besoin pour réaliser leur mission de participation afin d'aboutir à des propositions pour la gestion future de la forêt ? Quels seraient les obstacles, les freins, les craintes ? Quelles pistes méthodologiques se dégagent ? Dans une perspective de compétences distribuées au sein du projet de co-construction, les réponses à ces différentes questions sont recherchées dans la rencontre avec les autres acteurs du projet et l'analyse du processus en cours. Des moments sont ainsi réservés dans

le cadre des journées citoyennes pour faire le point sur les apprentissages réalisés et la manière dont ils influencent potentiellement la suite du processus.

Les apprentissages identifiés portent à la fois sur le projet Nassonia et sur la place dédiée aux citoyens dans son élaboration. Au terme de la seconde journée, dédiée à la naturalité et l'accueil du public, les citoyens prennent acte de la diversité des acteurs et des points de vue, de la complexité du territoire ou encore à la fois de l'ampleur et des limites du savoir expert disponible. Ce moment clé de la participation « désacralise » l'expertise et développe chez le participant une vision de la pertinence de sa propre expertise et de sa capacité à se positionner pour la défense de l'intérêt commun. En réponses aux constats réalisés au contact du terrain et des autres acteurs, ils apprennent à mettre ensemble des mots sur « ce qui compte pour eux », les points sur lesquels ils souhaitent converger avec la vision dominante et ceux pour lesquels ils souhaitent se démarquer, élargir la réflexion, la décentrer. Ces deux grands types d'apprentissages se croisent pour définir une posture d'enquête, loin d'une simple réponse attendue aux enjeux des autres nombreux acteurs du projet et pourtant appuyée sur elle. Une enquête qui aborde de manière tout à fait pertinente et intégrée : la connaissance de la forêt, de ses acteurs et de sa gestion.

Suite à la première journée, les citoyens avaient réclamé d'accéder à la multiplicité des points de vue des acteurs du territoire et des chercheurs experts de la forêt sans pour autant organiser de multiples conférences. Le défi méthodologique était de rendre ces points de vue disponibles, de manière innovante.

La démarche d'enquête est en partie prise en charge par les chercheurs sur base des suggestions émises par les acteurs du territoire ainsi que par les citoyens. Elle a consisté en des entretiens semi-dirigés auprès d'une sélection d'acteurs du territoire, d'experts académiques et de porteurs de projet. À la demande des citoyens, ces entretiens avaient pour but de recueillir de l'information adressée aux participants du collectif citoyen sur les projets en cours sur le territoire, sur les problématiques des axes visés, sur les opportunités de transformation et sur les visions et valeurs des acteurs concernés. Les entretiens ont été réalisés dans un laps de temps très réduit, les données traitées par les chercheurs, à l'aide de grilles d'analyse pour réaliser des synthèses à destination des citoyens¹⁶. Dans une démarche de *soft-systems methodology* [CHE 85], les questions posées lors des entretiens portaient sur les innovations, sur les transformations possibles sur le territoire (à quelles conditions, avec quelles ressources, pour faire vivre quelles valeurs, etc.), en lien avec le caractère améliorable de la situation actuelle. Parallèlement à ces entretiens, les citoyens ont eux-mêmes entrepris des recherches d'informations à partir de leurs propres questionnements et intérêts. Ils les ont partagées sur le Padlet[®] et plusieurs échanges sont nés de ces contributions. Ce fut le cas sur le sujet des types de chasses pratiquées ou encore sur la création d'une personnalité juridique pour la forêt.

À la suite de la deuxième journée, la méthodologie a continué à évoluer. En effet, il fut nécessaire de condenser encore l'étape d'entretiens dans le temps, ce qui a demandé un gros effort au niveau de la disponibilité des chercheurs (pour la réalisation des entretiens, pour leur analyse et transcription en grilles) mais aussi des acteurs à interroger pour pouvoir rendre les grilles disponibles pour les citoyens à l'avance. En effet, les grilles n'ont pas pu être fournies à l'avance, un aspect de la méthode que les citoyens vont souhaiter modifier par la suite (autre exemple de développement autonome et ponctuel de la méthode par le collectif compétent). Découvrir les informations dans le courant de la journée a été jugé trop ambitieux. Les citoyens se sont positionnés en garants des valeurs du dispositif de départ, de qualité des relations, d'espace et de temps suffisant pour une analyse qualitative des informations. Ils ont demandé à ce que cela soit pris en compte et que les grilles soient mises à disposition à l'avance.

¹⁶ Il aurait été intéressant d'analyser ces données brutes avec les citoyens mais cela ne fut pas possible en raison du temps imparti et de la charge de travail que cela implique. Cependant, afin d'éviter toute suspicion d'une quelconque manipulation des données de la part des chercheurs, les enregistrements et/ou retranscriptions étaient mis à disposition des citoyens qui auraient souhaité écouter et/ou lire l'intégralité de l'échange.

Les méthodologies participatives ont donc été largement co-construites entre les chercheurs et les citoyens durant cette phase du projet. Les citoyens ont fait appel aux chercheurs et à leurs compétences (essentiellement les outils de l'enquête des sciences sociales tels que les entretiens semi-dirigés, mais aussi les réseaux de chercheurs pour accéder à certains savoirs d'expertise, les compétences rédactionnelles des chercheurs pour synthétiser les propos et les résultats des délibérations etc.). Les participants au collectif citoyen étaient, nous l'avons vu, des personnes motivées et qui avaient envie de consacrer du temps au projet. Certains d'entre eux se sont investis bien au-delà de leur présence lors des cinq journées citoyennes prévues. Ils ont mené des enquêtes, réalisé des entretiens, présenté et partagé leurs connaissances avec les autres participants. Ils ont participé aux activités complémentaires non-obligatoires, répondu aux journalistes, etc. Plusieurs d'entre eux ont développé un intérêt pour divers aspects de la gestion forestière qu'ils poursuivent soit au sein du projet, soit dans d'autres secteurs. C'est le cas notamment pour une citoyenne pratiquant la chasse sur un autre territoire ayant le statut de « chasse de la couronne » qui a entrepris d'informer les autres participants sur les pratiques de « chasse éthiques ». Un autre citoyen a réalisé des entretiens auprès de chercheurs académiques sur les conditions de mise en œuvre d'un statut de personne juridique à la forêt. Tout au long des rencontres, il a rapporté des informations à l'ensemble du collectif sur l'avancement de ses démarches d'enquête. Un autre participant également a partagé sur la plateforme en ligne diverses initiatives issues des pays scandinaves sur l'« accueil positif » du public en forêt, illustrant ainsi un contre-pied aux panneaux d'interdiction si fréquents dans les forêts wallonnes.

3.3. *Rendre des comptes aux acteurs du territoire et recevoir leurs retours*

Les propositions sont destinées au collectif des acteurs du territoire chapeauté par l'équipe Nassonia. Sous quelle forme leur communiquer les propositions citoyennes ? Quel niveau de détail est requis pour démontrer la qualité des réflexions, les connaissances mobilisées et la finesse des propositions ? Quelle rhétorique adopter pour convaincre, pour rendre le propos légitime et « audible » ? Chaque journée donne lieu à un rapport co-rédigé par les chercheurs et les « citoyens-rédacteurs » et décrivant les étapes du travail mené par le collectif citoyen ainsi que les principaux résultats auxquels ce travail a permis d'aboutir. Le rapport est donc le support principal via lequel les innovations proposées par les citoyens doivent à la fois être transmises (contenu, détails, descriptions) et légitimées (qualité, précision, pertinence). La traduction à opérer entre les données brutes issues des débats citoyens et un rapport structuré, dans un laps de temps très court, n'est pas simple. Il s'agit de rassembler les idées, de respecter la diversité, tout en faisant émerger des priorités.

Si les rapports sont relativement structurés pour répondre aux attentes supposées des professionnels et des gestionnaires de la forêt, le style et le format sont le reflet à la fois du type de travail réalisé et des compétences des chercheurs et des citoyens en matière de rédaction et de structuration du propos. Le style est itératif, sur le mode du récit parfois, détaillé, mettant l'accent sur des détails, il est, volontairement, par moment hésitant afin de préserver la complexité. Néanmoins, le format des rapports a évolué à la demande des responsables du collectif des acteurs qui les souhaitaient plus concis, structurés et courtois, voire plus politiquement corrects. À l'issue de l'expérience, l'équipe de recherche a édité et publié un rapport complet des propositions citoyennes, présentées de manière chronologique et en lien avec le processus participatif [BRE 21].

4. Discussion

Nous avons vu dans la première partie que la sélection de citoyens par tirage au sort alimente une représentation spécifique des compétences citoyennes. Ces dernières sont envisagées comme indépendantes des compétences des autres acteurs impliqués dans le projet. Le citoyen est d'abord envisagé comme individuellement compétent et pourtant, interchangeable. Il est attendu de lui qu'il ne représente aucun intérêt institué et dans le même temps qu'il ne dispose pas de connaissances

expertes. Ces deux caractéristiques font de lui l'incarnation de la disponibilité cognitive : il est disposé à comprendre, à apprendre et à adhérer au processus participatif. Parce que le citoyen sélectionné a le loisir de refuser de participer, le citoyen finalement impliqué est également disponible au sens propre : il accepte le bénévolat, il dispose de temps, il est curieux, ouvert et ne porte pas, *a priori*, de casquette militante. Mais ses connaissances comptent peu, n'étant pas forcément « fiables » et il est d'abord disposé à travailler sur base des connaissances amenées par les experts. Ainsi, dans ce registre de stéréotypes, « lambda » est habituellement considéré comme pertinent mais pas ou peu compétent. Il est commode pour légitimer une démarche en termes d'égalité des chances, de représentativité ou de démocratie mais n'est en fin de compte pas réellement acteur de changements. Tels sont les risques que présente « lambda » et les limites du tirage au sort.

Toutefois, lorsque la démarche de recherche participative le permet et, en particulier, dans les projets (partiellement) transdisciplinaires et co-construits, les compétences spécifiques des citoyens peuvent se déployer. Les citoyens se montrent capables d'inventer des méthodes, des outils d'enquête, des postures réflexives et éthiques. S'ils y sont encouragés et soutenus par le dispositif et par la coopération avec les chercheurs, ils développent des compétences telles que la capacité à entrer dans des postures de contre-expertise, à enquêter, à faire exister des débats ouverts et contradictoires. Les compétences principales que nous avons relevées s'organisent à travers quatre dimensions : la posture, l'apport méthodologique, la création d'une épistémologie propre, et la gestion de l'environnement et des enjeux de biodiversité. Mais ils peuvent aussi agir sur les acteurs « extérieurs » en faisant délibérer des porteurs d'enjeux entre eux, en dévoilant des tensions, conflits et attachements, à questionner le potentiel de démocratisation dans les pratiques de gestion de la nature.

La co-construction des propositions en tant que telle s'est faite en parallèle à la co-construction d'un collectif basé sur un répertoire commun en termes de connaissances des projets TRIAL et Nassonia, mais également un répertoire commun de connaissances et de reconnaissances des points de vue, d'expériences et de relations à la forêt vécues ou souhaitées par chaque membre du groupe. Loin d'une logique linéaire qui suppose que l'information précède l'analyse ou la décision, c'est tout au long des différentes journées que ce socle commun a grandi. Progressivement, les membres du collectif hybride dit « citoyen » ont révélé et explicité les valeurs qu'ils tenaient à défendre, reconnu les attachements présents au sein du collectif, et ont donc mesuré la complexité de la perspective portée par le groupe. Ceci au fil des échanges et de la confrontation des points de vue. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'ils se sont appropriés leur mission collective et leurs rôles individuels dans le groupe. Ce qui est vrai pour les citoyens l'est également pour les chercheurs qui ont ajusté les compétences à mettre au service du projet tout au long des différentes journées. Des compétences non anticipables se sont également révélées dans la confrontation aux acteurs du territoire au fil de différents événements. Aussi nous avons vu que la coopération entre les citoyens et les chercheurs en sciences sociales dans une démarche de co-production de savoirs devient possible si ces derniers acceptent de mobiliser leurs propres compétences au sein du dispositif (leurs outils critiques, leurs connaissances méthodologiques d'enquête et d'analyse, leur éthique et leur réflexivité). En effet, la capacité à encourager le chercheur à s'impliquer dans la relation est une compétence citoyenne à part entière : il en résulte une coopération, une implication réciproque ainsi qu'un partage de risque malgré la différence de statut au sein du projet. Cet engagement conduit alors les chercheurs à toujours se repositionner, redéfinir une éthique de leur recherche et renforcer leur engagement.

Si le processus de sélection et d'engagement des différents acteurs d'un projet transdisciplinaire permet de clarifier leurs compétences attendues, il est nécessaire de documenter leurs compétences réelles qui, au même titre que leurs actions en situations, sont à la fois flexibles et improvisées. Il est nécessaire de prendre de la distance avec une approche gestionnaire des compétences qui les envisage « sous l'angle de ce qui est prescrit et attendu par l'organisation » [COL 02]. La notion d'

« agir compétent » [MAS 10] renvoie à l'ensemble des actions qu'un acteur compétent réalise dans la grande diversité des situations dans lesquelles il se trouve. Une telle perspective prend le contre-pied d'une approche qui considère les éléments du contexte, dont les aspects collectifs du travail, comme des contraintes ou des ressources, inertes et interchangeables [STA 12]. Elle invite à considérer la situation elle-même, si souvent négligée [QUE 97] car imprévisible, comme support des compétences citoyennes. Les ressources d'une compétence située sont donc à la fois internes (cognitives, conatives, corporelles) et externes (matérielles et humaines). Tout ceci fait de la compétence effective des citoyens un processus évolutif et distribué, difficilement prévisible et transférable d'une situation ou d'un territoire à l'autre. Cette description rend finalement compte d'une double dynamique transformative : tout en enquêtant et en travaillant à formuler des propositions pour l'avenir de la forêt, y compris en termes de gouvernance, les membres du collectif hybride voient leur compétences évoluer au fil du processus. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ce fut également le cas des experts avec lesquels ils ont noué des relations.

Nous voyons enfin que l'expérience participative dans son ensemble et les méthodes mobilisées en particulier ont instauré de multiples compétences, qu'elles préexistent ou non aux rencontres et aux relations tissées. La participation citoyenne peut renvoyer l'image d'un simple processus de consultation mais le dispositif élaboré dans ce projet relève davantage d'un lieu de fabrication de la délibération et de propositions. Et la description des compétences apparues ou convoquées dans cette « fabrique » invite à déconstruire l'image d'un citoyen sans qualités particulières, insignifiant, quelconque, sans trait remarquable et laisse supposer qu'en toute logique, si la méthode est bienveillante, lambda n'existe pas !

Conclusion

Le citoyen recruté par tirage au sort démontre que la catégorie « lambda » peut constituer un atout à certains moments du processus. Elle est une notion opératoire, intermédiaire et stratégique. Mais elle a des effets sur les participants, citoyens, acteurs et porteurs de projet qui peuvent tantôt constituer une force, tantôt réinstaurer des rapports de force. C'est donc en particulier en amont du travail participatif que la catégorie de « citoyen lambda » a le plus eu de répercussions. Une fois les citoyens entrés en concertation, ils ont avant tout montré la spécificité de leurs compétences, en particulier celle de transformer et de se laisser transformer.

La montée en vertu des compétences individuelles, rigoureusement encadrée par une méthode pensée en autonomie, concertée et consentie de tous, a vu s'épanouir tout un arsenal de compétences collectives. Pertinente pour penser les processus de participation, tant sur les méthodologies, les principes et les conditions de la participation que sur la place et l'éthique du chercheur et de l'éthique des porteurs de projet eux-mêmes, cette nouvelle entité, initialement invoquée pour ce qu'elle apporterait de légitimité aux desseins particuliers a très tôt dévoilé sa capacité à se transformer et à transformer. Tant et si bien qu'elle s'est peut-être révélée une menace qui a pu inciter les promoteurs à la prudence quant à l'intégration et à la valorisation des propositions citoyennes dans le master plan. En effet, une ingérence citoyenne trop compétente peut être perçue comme un risque pour des porteurs de projet, quels qu'en soient les enjeux. En toute logique, ce qui gagne en autonomie perd en contrôlabilité. Ainsi, le changement initié par un collectif de citoyens motivés peut inciter certains porteurs de projet à prendre des précautions telles que le maintien d'une mainmise sur son pouvoir effectif de décision ou l'élaboration de participations plus consultatives. Malgré une intention de faire participer, la participation peut-être vue comme un inconfort, voire une menace. La tentation est alors grande de canaliser et de verrouiller le processus de décision [BLO 08]. Néanmoins, si la transformation souhaitée par les citoyens n'est pas parvenue à infléchir la gouvernance initiale du projet, faire participer de nouveaux acteurs – et a fortiori des citoyens – à une réflexion sur la gestion de la forêt est déjà, en soi, une transformation importante qui ouvre une brèche dans les mécanismes traditionnels de prises de décisions. Dans ce cas précis,

rappelons que la gestion forestière en Belgique est une institution possédant une inertie de près de 150 ans.

À partir de données empiriques issues d'une expérience de participation citoyenne menée pendant plus d'une année, cet article montre que la catégorie de « citoyen lambda » s'est révélée en cours de processus comme étant à la fois une notion « valise », floue, voire inexistante — aucun citoyen ne correspond à cette catégorie — et, à la fois, un concept « passeur » et opératoire — il a été instauré comme consigne de recrutement lors de la sélection des participants et a agi sur les représentations et les relations dans des débats entre les porteurs de projet et les acteurs du territoire. Sans qu'elle ne corresponde à une réalité tangible, la catégorie a néanmoins agi sur les imaginaires et, plus particulièrement, sur la perception des savoirs et des compétences des citoyens par eux-mêmes et par les autres participants du projet. Pour le pire comme pour le meilleur. Car l'expérience a montré l'existence de compétences spécifiquement citoyennes qui peuvent s'articuler et coopérer avec celles des chercheurs qui les accompagnent pour accomplir un travail, a minima, rigoureux. Ce sont les conditions précises d'émergence et de collaboration entre ces compétences et leur maîtrise méthodologique qui garantissent la pertinence et l'innovation du processus de participation citoyenne. C'est là un enjeu fondamental de l'apport des démarches transdisciplinaires dans la gestion durable de la nature.

Toute expérience est source de changement [DEW 10] dont il est impossible de prédire la nature. En dépit de l'absence d'outils ou critères pour évaluer avec précision les transformations réellement opérées, expérimenter la participation, c'est soutenir que tout changement advient par la rencontre [TSI 17].

Remerciements ?

Nous tenons à remercier le Collectif citoyen, le Collectif des acteurs du territoire, le projet Nassonia de la Fondation Pairi Daiza, le Département Nature et forêt de la Région wallonne (DNF), le CRIE de Saint Hubert, la Province de Luxembourg et le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS).

Bibliographie

- [BER 08] BERGER M., « Répondre en citoyen ordinaire. Pour une étude ethnopragmatique des engagements profanes », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 15, 2008.
- [BLO 08] BLONDIAUX L., *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualités de la démocratie participative*, Seuil, Paris, 2008.
- [BRE 19] BRED A C., DENAYER D., STASSART P., MELARD F., « Une Agora citoyenne pour Saint-Michel-Freyr : comment co-construire un modèle participatif pour la gestion de la forêt ? », *Forêt.Nature*, Forêt Wallonne asbl, Namur, p. 42-52, 2019.
- [BRE 21] BRED A C., DENAYER D., VANDENBERGHE A., STASSART P., COLLECTIF CITOYEN. Rapport en vue de contribuer au Master Plan du Projet Nassonia. Projet TRIAL, 2021.
- [CAL 01] CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.
- [CAL 18] CALUWAERTS D., REUCHAMPS M., *The legitimacy of citizen-led deliberative democracy. The G1000 in Belgium*, Routledge, New York, 2018.
- [COL 02] COLLARD D., *La médiation : une compétence ingérable ? Le cas des emplois-jeunes de la SNCF*, Thèse de doctorat, Ecole polytechnique, Paris, 2002.
- [CHE 85] CHECKLAND P., « From Optimizing to Learning: A Development of Systems Thinking for the 1990s. », *The Journal of the Operational Research Society*, vol. 36, n° 9, p. 757-767, 1985.
- [DEW 10] DEWEY J., *Le public et ses problèmes*, Gallimard, Paris, 2010 (1927).

- [FOU 19] FOURNIAU J.-M., « La sélection des mini-publics entre tirage au sort, motivation et disponibilité », *Participations*, Hors-série, p. 373-400, 2019.
- [HEN 04] HENNION A., « Une sociologie des attachements. D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, vol. 3, n° 85, p. 9-24, 2004.
- [HER 12] HERMESSE J., SINGLETON M., VUILLEMENOT A.-M. (dir.), *Implications et explorations éthiques en anthropologie*, Harmattan-Academia, Louvain-la-Neuve, 2012.
- [HER 18] HERRERO P., DEDEURWAERDERE T., OSINSKI A., « Design features for social learning in transformative transdisciplinary research », *Sustainability Science*, vol. 15., p. 1-19, 2018.
- [JAH 12] JAHN T., BERGMANN M., KEIL F., « Transdisciplinarity: between main-streaming and marginalization », *Ecol Econ*, n° 79, p. 1-10, 2012.
- [LAT 79] LATOUR B., WOOLGAR S., *Laboratory life. The social construction of scientific facts*, Sage Publications, Beverly Hills, Calif., and London, 1979.
- [LAT 17] LATOUR B., *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, La Découverte, Paris, 2017.
- [MAR 03] MARANTA A., GUGGENHEIM M., GISLER P., POHL C., « The Reality of Experts and the Imagined Lay Person », *Acta Sociologica*, vol. 46, n° 2, p. 150-165, 2003.
- [MAS 10] MASCIOTRA D., « L'expérience en action : la clé d'une approche dite située », dans D. MASCIOTRA, F. MEDZO, P. JONNAERT (dir.), *Vers une approche située en éducation. Réflexions, pratiques, recherches et standards*, Cahiers scientifiques de l'ACFAS, Cahiers 111, 2010.
- [MAZ 10] MAZEAUD A., TALPIN J., « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, vol. 1, n° 3, p. 357-374, 2010.
- [MEL 19] MELARD F., BRED A C., WILQUET M., « Présentation du protocole du tirage au sort avec relance mobilisatrice des citoyens dans la perspective de la création d'un collectif de recherche citoyen au sein du projet de constitution d'une gestion différenciée de la forêt Saint-Michel-Freyr », Document de présentation du projet TRIAL, 2019.
- [PET 13] PETERS S., WAL S A.E., « Learning and knowing in pursuit of sustainability: concepts and tools for transdisciplinary environmental research », *Trading zones in environmental education: Creating transdisciplinary dialogue*, p. 79-104, 2013.
- [POP 15] POPA F., GUILLERMIN M., DEDEURWAERDERE T., « A pragmatist approach to transdisciplinarity in sustainability research: from complex systems theory to reflexive science », *Futures*, n° 65, p. 45-56, 2015.
- [QUE 97] QUÉRÉ L., « La situation toujours négligée », *Réseaux*, n° 85, p. 163-192, 1997.
- [SIN 08] SINTOMER Y., « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, vol. 3, n° 31, p. 115-133, 2008.
- [SIN 11] SINTOMER Y., *Petite histoire de l'expérimentation démocratique : tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, La Découverte, Paris, 2011.
- [STA 12] STARCK S., « Proposition d'analyse de la compétence à partir de sa mobilisation par des professionnels de l'enseignement », Conférence dans le cadre du colloque *L'évaluation des compétences en milieu scolaire et en milieu professionnel*, ADMEE-Europe 2012, Luxembourg, 11-13 janvier, 2012.
- [STA 19] STASSART P.M., BRED A C., MELARD F., DENAYER D., *Vers une Agora citoyenne pour la forêt de Saint-Michel Freyr*, Note méthodologique à destination du COMEX du projet Nassonia, 2019.
- [TAL 19] TALPIN J., « Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? Ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale », *Participations*, Hors-série, p. 453-473, 2019.
- [TRI 14] TRICOT A., « L'habitant, un "amateur" d'espace ? Réflexions théoriques et méthodologiques pour une analyse de la perception sensible de l'environnement et du risqué », 2014.
- [TSI 17] TSING A.L., *Le champignon de la fin du monde. Sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme*, La Découverte, Paris, 2017.
- [VIN 99] VINCK D. « Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique. Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 2, p. 385-414, 1999.
- [VRY 20] VRYDAGH J., DEVILLERS S., TALUKDER D., JACQUET V., BOTTIN J., « Les mini-publics en Belgique (2001-2018) : expériences de panels citoyens délibératifs, CRISP, « Courrier hebdomadaire du CRISP », vol. 32, n° 2477-2478, p. 5-72, 2020.

[WYN 96] WYNNE B., « May the sheep safely graze? A reflexive view of the expert-lay Knowledge divide », dans S. LASH, B. SZERSZYNSKI, B. WYNNE (dir.), *Risk, environment and modernity: towards a new ecology*, Sage, London, Thousand Oaks, New Delhi, 1996.